



DÉCISION DU MAIRE
N° 2025 – 158

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

CULTURE

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION – LA COMPAGNIE LES UTOPIES / SPECTACLES DU 27/12/2025

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération 22-155 du conseil municipal en date du 18/07/2022 relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ;
- Vu le devis de la compagnie Les Utopies reçu en date du 25/10/25 ;
- Considérant le souhait de la Médiathèque de proposer un spectacle pour les festivités de Noël 2025 ;

DECIDE

- De signer, ou son représentant ayant reçu délégation, le contrat de cession de droits de représentation avec la compagnie Les Utopies sise Meung sur Loire (45130), aux conditions suivantes :
 - o Type de prestation : spectacle BEFANA,
 - o Date : 2 représentations 27/12/25 15h30,
 - o Lieu : Espace Marland,
 - o Montant : 890 € TTC ;
- De dire que les dépenses seront imputées à la section 6232 du chapitre 011 de l'exercice en cours.



A Tonnerre, le 2 décembre 2025
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre